

Usages du bassin versant de la Dordogne

Pêche, Chasse

50 000 pêcheurs à la ligne
1 300 amateurs aux engins

60 000 chasseurs

Longtemps pratiquée de façon vivrière, la chasse sur les cours d'eau et les zones humides et la pêche sont principalement devenues des activités de loisir. Elles sont pratiquées de manières diverses qui reflètent la grande variété des poissons et du gibier des cours d'eau et des vallées du bassin de la Dordogne.

On estime à environ 50 000 le nombre de pêcheurs de loisirs à la ligne sur le bassin de la Dordogne, qui sont adhérents des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques. Sur les rivières du Domaine Public, c'est-à-dire la Dordogne, l'Isle et la Vézère, ainsi que sur la Cère, des autorisations sont également délivrées à des pêcheurs amateurs pour pratiquer une pêche aux engins (nasses, lignes...) et aux filets (filet dérivant, filet fixe, épervier...). Environ 1 300 licences sont attribuées sur le bassin. Les principales pêches pratiquées sont : la friture, les carnassiers, les poissons blancs, les poissons migrateurs, les poissons trophées.

Le nombre de chasseurs est estimé à environ 60 000 sur le bassin de la Dordogne. La chasse au gibier d'eau se pratique en barque sur la Dordogne, la Vézère et l'Isle, à la tonne dans les palus et à la passée sur les étangs et dans les prairies humides, au chien d'arrêt dans les marais et les prairies humides. Les principaux gibiers d'eau sont les canards, les foulques, les limicoles tels que le vanneau huppé et le pluvier doré, le râle d'eau, la bécassine des marais...

La pêche et la chasse sont surtout une source de détente et un plaisir sportif. Mais ils constituent aussi une ressource économique pour certains professionnels du tourisme (guides de pêche, hôtellerie) et certains commerçants (fournisseurs d'articles de pêche et de chasse). Pêcheurs et chasseurs fréquentent régulièrement les milieux naturels. Ils sont à même d'observer leur évolution et de rapporter les incidents, les pollutions, les améliorations... Ils constituent un réseau de veilleurs sur les milieux naturels qu'ils fréquentent. Indirectement, la pêche et la chasse peuvent aussi représenter une image de marque importante pour un territoire lorsque les pratiques acquièrent une renommée liée à certaines espèces.

Quels profits l'usage tire du bassin versant

POISSONS ET GIBIER

Les pêcheurs et les chasseurs utilisent la production naturelle et l'attractivité des milieux aquatiques et des zones humides. Ils tirent bénéfice de leur fonctionnement biologique. Ils profitent de la capacité des rivières, des plans d'eau et des zones humides à nourrir, abriter et à fournir des lieux de reproduction aux poissons et au gibier. Ils sont donc dépendants de la bonne santé des milieux aquatiques.

HABITATS ET MILIEUX NATURELS

Lorsque la qualité des milieux fait défaut, que certaines espèces ne peuvent plus se reproduire ou ne sont pas aussi abondantes que souhaité, les pêcheurs continuent parfois d'utiliser les rivières et les étangs comme un réceptacle pour accueillir des poissons élevés en captivité qu'ils pourront ensuite capturer. Ce type de pratique, généralisée à une certaine époque, tend à diminuer.

Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

IMPACTS SUR LES STOCKS

La pêche engendre un prélèvement sur la ressource piscicole de la rivière. Mais pas toujours, car certaines pratiques, uniquement sportives, consistent à remettre les poissons à l'eau après leur capture. Si ce prélèvement n'est pas contrôlé ni encadré, il peut conduire à une surpêche et engendrer une raréfaction des poissons dans la rivière.

De même la chasse se pratique sur des stocks de gibier dont l'état peut varier d'une espèce à l'autre.

AMENAGEMENT DES BERGES ET DES PALUS

L'aménagement de parcours de pêche peut parfois conduire les pêcheurs à intervenir sur les rives pour les rendre plus accessibles. Mais en général ces interventions se limitent à un entretien de la végétation et ne génèrent pas d'impacts très importants sur les milieux rivulaires.

Dans les palus, les chasseurs réalisent des aménagements dans des zones humides pour la création de tonnes et de blancs. Par leur multiplication sur de petites surfaces, ces aménagements peuvent altérer le fonctionnement des zones humides. Les chasseurs peuvent aussi intervenir sur la gestion des niveaux d'eau et modifier leur fonctionnement.

REPEULEMENTS

Parfois, considérant que les populations piscicoles en place ne sont pas suffisamment abondantes, les pêcheurs déversent des poissons supplémentaires. Ces pratiques peuvent créer des surdensités de certaines espèces, modifier les équilibres et au final affaiblir les populations piscicoles. Elles peuvent également déstabiliser les caractéristiques génétiques des populations en place même si les poissons introduits sont issus de souches locales. En effet, l'élevage en pisciculture produit une certaine sélection génétique sur les individus de repeuplement, qui peut ensuite se répercuter sur les populations sauvages avec lesquelles les poissons introduits se croisent. Enfin, ces déversements concernent parfois des espèces exotiques qui peuvent ensuite s'acclimater et modifier les équilibres des populations en place. Sur le bassin de la Dordogne de nombreuses espèces ont ainsi été introduites au cours des temps, les plus récentes étant le sandre et le silure. Au niveau de la chasse, Des lâchers de canards peuvent également être réalisés.

CONFLITS D'USAGE

Des conflits ponctuels peuvent exister avec d'autres usages : riverains, promeneurs, agriculteurs

Quelles actions pour réduire les perturbations

PROTECTION DES MILIEUX

Les pêcheurs se voient confier une mission de protection des milieux aquatiques. Cela les conduit à agir pour préserver, voire restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques. Cela peut par exemple concerner la restauration de certains habitats (frayères...) ou la suppression d'obstacles qui empêchent la circulation des poissons.

Les acteurs de la chasse participent à l'acquisition foncière ou à la gestion de zones humides et de plans d'eau pour garantir le maintien de milieux propices à la faune aviaire inféodée aux milieux aquatiques et permettre aussi l'exercice cynégétique. Ils participent à des opérations d'entretien pour gérer des habitats en mettant en œuvre des conventions d'entretien avec les agriculteurs et en s'appuyant sur les expériences de groupements d'intérêt agro-sylvocynégétique. Des opérations sont par exemple menées sur les Beunes (24) et sur le Moron (33)

PLANS DE GESTION

Les pêcheurs qui détiennent un droit de pêche doivent mettre en place des plans de gestion. Ceux-ci ont notamment pour but d'adapter les pratiques et les modes de pêche aux capacités de la ressource en place. Ces plans sont encadrés au niveau départemental par des plans départementaux de gestion piscicole. Ceux-ci cherchent notamment à rationaliser et à limiter la pratique des alevinages. De la même façon, les chasseurs établissent des plans de gestion cynégétique.

ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Pour accompagner leurs actions, les pêcheurs et les chasseurs se sont dotés d'appuis et de conseillers techniques, au niveau des fédérations départementales. Cet appui technique leur donne notamment les moyens d'engager les études nécessaires à la bonne connaissance des milieux et des populations qu'ils exploitent.

REGULATION DES ESPECES

Les chasseurs s'impliquent dans la lutte contre les espèces nuisibles ou invasives : ragondin, vison d'Amérique, grenouille taureau, cormoran. Ils forment les piègeurs agréés et participent eux même à la lutte collective par le tir individuel, sous forme de battues ou de piégeage.

Le mot du
Couloube



Il y a de la concurrence dans l'eau !

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE
BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne